

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

SC8793

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
27 - 28 JANVIER 2013
ADDIS ABÉBA (ÉTHIOPIE)**

Assembly/AU/12(XXII) Add.3
Original : français

**REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DANS LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE**
(Point proposé par la République du Sénégal)

REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE

Décembre 2012

1. S'adressant pour la toute première fois en tant que chef d'État nouvellement élu aux dirigeants africains à l'occasion du Sommet de l'Union africaine de juillet 2012, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, a présenté une proposition portant sur la création d'un Haut Conseil des collectivités locales au sein de l'Union africaine. Le présent aide-mémoire vise à présenter aux organes délibérants de l'Union africaine le contexte historique de ladite proposition et à les informer des initiatives prises depuis sa formulation.

I. Contexte historique

2. L'idée de créer un Haut Conseil des collectivités locales au sein de l'Union africaine est apparue et a mûri lors de rencontres regroupant les responsables et les élus locaux d'Afrique. Il convient à cet égard de rappeler les étapes ci-après.

Décembre 1998:

- les représentants des autorités locales de toute l'Afrique se réunissent pour la première fois à Abidjan (Côte d'Ivoire) dans le cadre du premier Sommet des collectivités locales africaines (connu depuis sous le nom de Sommet "Africités"), indépendamment de l'héritage colonial de leur pays, et décident de lancer un processus visant à mettre en place une organisation continentale qui sera la voix commune et unique des collectivités locales africaines ;
- lors de cette même rencontre, trente-deux ministres africains tiennent, à l'invitation du Ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales de Côte d'Ivoire, une séance de réflexion sur les moyens de soutenir la création du mouvement municipal africain.

Mai 2000

- Lors du deuxième Sommet "Africités", tenue à Windhoek (Namibie), les maires et les autorités locales d'Afrique décident d'installer le Conseil des communes et régions d'Afrique (CCRA) en tant que mécanisme de consultation entre les trois organisations faitières existantes : l'une majoritairement anglophone, AULA (African Union of Local Authorities) ; l'autre majoritairement francophone, UVA (Union des Villes Africaines) ; et la troisième majoritairement lusophone, UCCLA (Unao do Ciudades y Capitais Lusofono Africana), avec comme objectif de permettre aux autorités locales africaines de parler d'une seule voix dans un délai de trois ans.
- De leur côté, les ministres décident de créer la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (CADDEL).

- Les participants au Sommet de Windhoek recommandent aux deux regroupements formés par eux de demander leur reconnaissance par l'Union africaine. Des consultations sont ensuite organisées avec le Président Joachim Chissano alors Président de la République du Mozambique et Président de l'Union africaine pour obtenir ses conseils sur ce sujet.

Décembre 2003

- Lors du troisième Sommet "Africités", tenu à Yaoundé (Cameroun), les maires et les autorités locales africaines créent l'Organisation "Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique" (CGLUA). Une direction intérimaire de l'Organisation, conduite par le Père Smangaliso Mkhatchwa, maire de la ville sud-africaine de Tshwane et Président de l'Union africaine des autorités locales (AULA), est mise en place pour rédiger un projet de constitution et préparer le congrès fondateur de CGLUA.
- De leur côté, les ministres décident de confier la présidence de la CADDEL au Cameroun, alors représentée par le Ministre d'État en charge de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, avec pour mandat de structurer la CADDEL et de faire en sorte que cette Conférence ministérielle soit reconnue en tant que Comité technique spécialisée de l'Union africaine.

Mai 2005

- Le Congrès fondateur de CGLUA se tient à Tshwane (Afrique du Sud) en présence du Vice-président de la République d'Afrique du Sud de l'époque, M. Jacob Zuma et de S.E.M Olesogun Obasanjo, alors Président de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Union africaine, qui prononce le discours d'ouverture du Congrès en tant qu'invité d'honneur. Le Congrès adopte la Constitution de CGLUA et élit l'instance dirigeante de cette organisation. Celle-ci se compose, d'une part, des membres du Comité exécutif, trois (3) de chacune des cinq (5) régions CGLUA et, d'autre part, les membres de la présidence dont cinq vice-présidents, un pour chacune des cinq régions, parmi lesquels est élu le Président de CGLUA. Le Congrès élit également le Secrétaire-général de l'Organisation.
- Parmi les décisions prises lors de ce congrès fondateur apparait celle appelant à la création d'un Haut Conseil des collectivités locales au sein des instances de l'Union africaine.

Novembre 2005

- Un mémorandum présenté au Président Obasanjo, le 30 novembre 2005 à Abuja, demande officiellement la création d'un Haut Conseil des collectivités locales au sein de l'Union africaine. La suite donnée à ce mémorandum n'a pas été très efficace dans la mesure où la question du

Haut Conseil n'a pas été inscrite à l'ordre du jour des conférences de l'UA qui se sont tenues depuis lors.

Septembre 2006

- Le quatrième Sommet « Africités » qui se tient à Nairobi (Kenya), réaffirme la recommandation selon laquelle la Direction de CGLUA devrait poursuivre les efforts qu'elle déploie pour obtenir la création du Haut Conseil des collectivités locales par l'Union africaine. Des missions de sensibilisation autour de l'initiative sont organisées auprès de différents dirigeants africains, ciblant notamment un certain nombre de chefs d'Etat (le Président Kagame du Rwanda, le Président Mwai Kibaki du Kenya et le Président de Côte d'Ivoire de l'époque, M. Laurent Gbagbo), ainsi que les Premiers ministres de la Tanzanie et du Lesotho et de nombreux ministres des collectivités locales. Tous se montrent favorables à cette initiative.
- De son côté, la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local réussi à obtenir du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA de janvier 2007 le statut de Comité technique spécialisé de l'Union africaine.

Mars 2007

- Le Comité exécutif de CGLUA, réuni à Kigali, demande au Président et au Secrétaire général de CGLUA d'organiser une réunion consultative avec la Commission de l'Union africaine pour aborder, entre autres choses, la question du Haut Conseil. Ladite réunion se tient le 10 mars 2007 à Addis-Abeba. Le Président de la Commission de l'UA recommande alors qu'une séance de travail soit organisée avec les responsables de son Département des Affaires politiques afin de bien suivre la proposition.

Septembre 2007

- La Commission de l'UA, par l'intermédiaire du Directeur des Affaires politiques, M. Leonard Emile Ognimba, invite le CGLUA le 6 septembre 2007 à Addis-Abeba pour travailler à la mise au point définitive de la demande d'inscription de la création du Haut Conseil des collectivités locales à l'ordre du jour des travaux de l'Union africaine. Aucune avancée significative n'est toutefois observée depuis cette date.

Novembre 2011

- Lors du lancement officiel des préparatifs de la sixième édition du Sommet "Africités", qui vient juste de se tenir (du 4 au 8 décembre 2012) à Dakar (Sénégal), le Président de la République du Sénégal s'est engagé à faire en sorte que la question du Haut Conseil soit suivie et inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Mai 2012

- En application de la Décision EX.CL/Dec.677(XX) sur la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local (CADDEL), la Commission de l'UA, par le biais de son Département des Affaires politiques, convoque une réunion d'experts, ainsi qu'une réunion du Bureau de la CADDEL en mai 2012 à Yaoundé (Cameroun), pour réfléchir au contenu et à la structure du projet de Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local afin de renforcer le pilier normatif de l'Architecture africaine de gouvernance. Les participants à la réunion demandent à ce que la création d'un Haut Conseil des collectivités locales soit comprise dans la Charte.

II. Promotion de l'idée de création d'un Haut Conseil par le Sénégal au niveau de l'UA

Juillet 2012

3. En tant qu'ancien Ministre des Collectivités locales et Maire dans son pays, le Président Macky SALL est non seulement conscient de la demande formulée par les autorités locales africaines, mais est également profondément convaincu de la nécessité d'une représentation totale et d'une participation complète des collectivités locales aux processus de prise de décisions de l'UA. M. Macky Sall croit fermement que tant que la voix des collectivités locales africaines n'est pas représentée et entendue dans les structures de l'UA, il sera difficile de concrétiser pleinement la Vision de l'UA d'une Afrique unifiée, intégrée, prospère et en paix, dont les citoyens sont maîtres de leur destin et jouant un rôle stratégique sur l'échiquier mondial. C'est ainsi qu'après avoir vu l'idée d'un Haut Conseil approuvée par son propre gouvernement et dans la poursuite de son engagement, M. Macky Sall a présenté la proposition à l'occasion de son tout premier discours à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, en juillet 2012.

Décembre 2012

4. Après avoir présenté la proposition lors de la réunion de la Conférence en juillet 2012, le Président Macky Sall a demandé à son gouvernement de la soumettre officiellement aux chefs d'État et de gouvernement, pour examen. Avant cela, la proposition a été examinée et approuvée par les ministres en charge de la Décentralisation et les maires de plusieurs États africains membres de l'Union africaine, qui ont participé à la sixième édition du Sommet « Africités » le 8 décembre 2012 à Dakar (Sénégal).

5. Afin d'assurer des consultations inclusives et participatives appropriées, la République du Sénégal a adopté la feuille de route suivante pour la mise en œuvre de la proposition.

Janvier 2013

- Consultation technique à Addis-Abeba (Éthiopie) sur le Plan d'action, la méthodologie et les documents de travail concernant la proposition entre le Ministère sénégalais en charge de la Décentralisation, la Représentation permanente du Sénégal auprès de l'UA, la CADDEL, CGLUA, l'Institut africain de la gouvernance et la Commission de l'UA.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la proposition.

Février 2013

- Séance de réflexion sur la proposition avec les parties concernées (CGLUA, CADDEL-UA, associations des collectivités locales, etc.) à Dakar (Sénégal).
- Examen des résultats de la réflexion sur la proposition du Conseil d'administration de la CADDEL à Dakar (Sénégal).

Mars- Avril 2013

- Finalisation par le Groupe de travail du projet de proposition à Dakar (Sénégal).
- Examen et validation politique du projet final lors d'une réunion du Bureau de la CADDEL à Luanda (Angola).
- Consultations et plaidoyer diplomatiques sur la proposition à l'initiative de la République du Sénégal.

Juin 2013

- Consultations et plaidoyer diplomatiques sur la proposition, à l'initiative de la République du Sénégal.

Juillet 2013

- Validation politique de la proposition par une session extraordinaire de la CADDEL.
- Consultations et plaidoyer diplomatiques sur la proposition, à l'initiative de la République du Sénégal.

Octobre-Décembre 2013

- Finalisation d'un rapport conjoint de la Commission et du Groupe de travail, à soumettre aux Organes de décision de l'UA.
- Consultations et plaidoyer diplomatiques sur la proposition, à l'initiative de la République du Sénégal.

Janvier 2014

- Présentation du rapport conjoint de la Commission et du Groupe de travail aux Organes de décision de l'UA.
- Discussion sur le rapport par les Organes de décision de l'UA.

6. La République du Sénégal est convaincue que ces consultations mobiliseront l'appui de l'ensemble des acteurs concernés de même qu'elles reflèteront l'engagement de l'UA à l'égard des valeurs démocratiques.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2013-01-28

The Representation of Local Communities in Organs of the African Union (Item Proposed by the Republic of Senegal)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9069>

Downloaded from African Union Common Repository